

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 690

présenté par

Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 22

Supprimer l'alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'alinéa 29, qui ne relève pas du domaine de la loi.